







Rapport du médecin du travail : c'est pas joli joli

Le médecin du travail de Reims, dont l'activité concerne les 161 salariés du journal qui travaillent au siège, a présenté son rapport annuel lors de la réunion de la commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) du 25 mars. Il fait état de la recrudescence des consultations de salariés rémois souffrant de troubles anxieux, de syndromes de stress post-traumatique de type 2 (liés à des événements répétitifs), de syndromes dépressifs (tristesse, perte de plaisir...) et d'épuisement professionnel (fatigue physique et émotionnelle, pleurs, sentiment de ne plus être eux-mêmes...). Il a constaté que cela concernait principalement des élus du personnel (difficulté toujours plus accrue d'exercer leur mandat, discrimination), des salariés du Prémédia et des membres de la rédaction lorsqu'ils ont le sentiment d'une perte de sens de leur travail. Un constat alarmant que la direction « tempère » en rappelant que le rapport ne se base « que » sur 33 consultations. Quoi qu'il en soit, la direction reconnaît du bout des lèvres que ce constat de mal-être interpelle et doit amener à s'interroger et à trouver des réponses adéquates.

Mise à jour du document unique : en quête de sérénité

Un plan d'action pour la mise à jour du document unique (qui évalue les risques professionnels et donc les risques psychosociaux) est engagé dans l'entreprise avec l'intervention de Florence Altairac, une spécialiste de ces questions en provenance de La Voix du Nord. La responsable qualité ira donc à la rencontre de salariés de différents services, en premier lieu celles et ceux du siège, selon un calendrier prédéfini et en présence de membres du CSSCT. On peut se réjouir de cette démarche malgré le fait qu'elle s'inscrit au catalogue des obligations légales. Ce plan

d'action permettra-t-il de faire reculer les risques psychosociaux, de rétablir le dialogue social, de mieux considérer les représentants du personnel et d'insuffler de la sérénité dans l'entreprise ? On ne manquera pas de vous tenir au courant de la situation...

Entretien entre la direction et la famille de Christian Lantenois

A la suite de l'agression de Christian Lantenois, la création d'une cagnotte par la famille de notre confrère a suscité de nombreuses interrogations. Daniel Picault a assuré que l'entreprise « a aidé Madame Lantenois dans les tâches administratives » et se constituera partie civile le moment venu. La direction ignore la nature des actions juridiques que compte mener la famille de Christian par le biais de cette cagnotte. Daniel Picault précise que L'union a relayé cette information et que chaque salarié est libre de participer ou non à la cagnotte. Daniel Picault explique également qu'il a sollicité un entretien avec la femme de Christian. « Une fois que l'on aura connaissance de ses intentions, on l'accompagnera. » Notre directeur a également tenu à rassurer les salariés : « Alice et Christian sont bien couverts dans le cadre d'un accident du travail. »

Une loi, des lacunes et de la démagogie

A la suite de l'agression de Christian Lantenois, l'Alliance de la presse d'information générale, le syndicat patronal des éditeurs de presse, porte au Sénat une proposition de loi destinée à mieux protéger les journalistes en condamnant plus sévèrement les auteurs de violences à leur encontre. Les syndicats déplorent qu'ils n'aient pas été consultés en amont sur cette proposition qui ne concernerait que les détenteurs de la carte de presse. Ce qui exclut de facto les jeunes journalistes qui n'ont pas encore obtenu leur carte de presse, les pigistes et les journalistes qui n'en ont jamais fait la demande.

Nous rappelons avec force que la première protection des journalistes est la sauvegarde de leur emploi. Des conditions de travail décentes servent aussi à protéger celles et ceux qui ont choisi ce métier de plus en plus précaire. D'un côté, le groupe Rossel, notre employeur, pratique la mutualisation à outrance, donne peu de moyens à ses journalistes et licencie (à *20 Minutes* et à l'imprimerie de *Paris-Normandie*). De l'autre, le groupe combat pour la liberté d'expression et la démocratie et milite pour la sécurité de ces mêmes journalistes qu'il fragilise. Cherchez l'erreur.

Une caméra supplémentaire pour le local à vélos

Cinq caméras de vidéosurveillance sont actuellement installées au nouveau siège. Il a été demandé que la visibilité de l'une d'elles, donnant sur l'entrée des locaux sociaux, soit floutée. Une caméra supplémentaire sera également installée, sur demande des membres du CSE, et orientée sur le local à vélos. Seul le gardien de nuit et la personne de l'accueil auront accès aux écrans de visualisation en continu mais ils sont tenus par un devoir de confidentialité. Concernant les enregistrements, deux référents (responsables sécurité du groupe) seront déclarés à la préfecture. Ils pourront visualiser les enregistrements (dans un délai de 15 jours, les enregistrements étant ensuite détruits) sur demande externe (la police sur réquisition) ou demande interne faite conjointement par le directeur général et le secrétaire du CSE.

Pas de chômage partiel à L'union-L'Ardennais en avril

L'entreprise a prolongé sa possibilité de mise en œuvre du chômage partiel jusqu'au 30 juin 2021. Pour le mois d'avril, l'entreprise s'est engagée à ne plus y avoir recours malgré la baisse du chiffre d'affaires lié à la publicité.

Oh eau!

Rincer une tasse ou un verre, se servir un verre d'eau pour étancher sa soif est une mission compliquée dans l'open space de Reims. Il y a une seule cuisine mais elle est fermée et réservée aux VIP. Vos élus ont demandé la mise en place de deux points d'eau supplémentaires (bonbonne, petit évier) sur la plateforme bas (côté Prémédia) et la plateforme haut (côté rédaction) avant l'arrivée de grosses chaleurs.

| Pascal Froidefond | Christophe Namurois | Thierry de Lestang | Kamlesh Seeruttun |
|-----------------------|---------------------|--------------------|----------------------|
| | | Parade | |
| SNJ-CGT/Filpac CGT | Filpac CGT | SNJ | CFDT |
| pfroidefond@lunion.fr | cnamurois@lunion.fr | lestang@lunion.fr | kseeruttun@lunion.fr |